

Public concerné

Personne en charge de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Préconisations : le stagiaire doit être reconnu dans l'entreprise comme personne en charge de la prévention des risques professionnels. Il fournira préalablement sa lettre de mission signée par le chef d'entreprise.

Objectifs de la formation

Construire, animer et suivre une démarche de prévention des risques professionnels au sein de son entreprise. Cette formation intègre le contenu de l'offre nationale de formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».

Contenu de la formation

Elle consiste à suivre les stages :

- Stage A0003 : obtenir des compétences de base en prévention.
 - Stage A0411 : analyser un accident de travail.
 - Stage A0412 : analyser une situation de travail.
 - Stage A0410 : améliorer son document unique.
- suivie
- d'une journée « bilan et perspectives » organisée à l'issue des différents stages en présence des formateurs, des chefs d'établissement (ou leur délégué) et des stagiaires.
 - d'une journée « suivi » proposée chaque année sur la base du volontariat.

Durée : 11 jours (suivi des différents stages aux dates choisies par l'établissement) sur une durée maximale de 2 ans à compter de la participation au stage A003.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exercices d'application.
- Études de cas.
- Travaux intersessions.
- Échanges et retour d'expériences entre les participants.

Durée

1 jour soit 7 heures